



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1987/41
28 janvier 1987

FRANCAIS
Original : ARABE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarante-troisième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Note verbale datée du 22 janvier 1987, adressée au Centre pour
les droits de l'homme par la Mission permanente de l'Iraq
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Iraq a l'honneur de transmettre ci-joint un mémorandum de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, concernant les violations par Israël des principes des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés de la Palestine, et demande que ce mémorandum soit considéré comme document officiel de la Commission des droits de l'homme à sa quarante-troisième session, afin que cette dernière puisse examiner ces violations inhumaines et adopter des résolutions appropriées en la matière.

Annexe

MEMORANDUM DU BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT DE
L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE AUPRES DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE

[Original : Anglais]

[31 octobre 1986]

Les conditions de détention des prisonniers et détenus palestiniens dans les prisons israéliennes des territoires occupés se dégradent de jour en jour de manière inquiétante.

Depuis le début de septembre 1986, les détenus palestiniens de la prison de Kfar Youna ainsi que des prisons de Janeed, de Nafha, d'Hébron, d'Ashkelon et de Fara'a, ont entamé une grève de la faim pour protester contre les conditions inhumaines de leur détention et en réclamer l'amélioration. Entre autres, les prisonniers palestiniens demandent ce qui suit :

Réduction du nombre de prisonniers par cellule, les cellules étant d'ordinaire surpeuplées,

Suppression des grillages métalliques dans les locaux réservés aux visites,

Suppression des tôles des portes et fenêtres, ces tôles réduisant la circulation d'air et accroissant l'humidité en hiver et la chaleur en été,

Augmentation du temps de promenade en dehors des cellules, ce temps étant actuellement limité à quelques minutes par jour.

A toutes ces conditions inhumaines, il y a lieu d'ajouter les tortures qui sont systématiquement infligées aux prisonniers par les autorités israéliennes, de nombreux témoins ont en effet communiqué des cas concrets de torture et de mauvais traitements dont font l'objet les prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes.

En outre, des témoins ont communiqué que, le 16 septembre, de nombreux détenus de la prison de Fara'a (zone de Naplouse) étaient absents et n'ont pas pu voir leurs parents venus leur rendre visite en raison de leur état physique critique par suite des tortures et des mauvais traitements subis en prison.

D'autre part, des dizaines de prisonniers ont été victimes d'intoxication alimentaire dans les prisons israéliennes.

En réponse à ces grèves de la faim et à ces manifestations récemment organisées par les prisonniers, les autorités israéliennes d'occupation, après d'illusoire concessions de quelques jours, sont revenues à leurs pratiques habituelles. De plus, dans beaucoup de ces prisons, les détenus ont été attaqués dans leurs cellules par les autorités israéliennes. Le 21 octobre 1986, les détenus palestiniens de la prison de Fara'a ont été attaqués dans leurs cellules par ces autorités qui ont utilisé des armes à feu

et des gaz lacrymogènes, 53 d'entre eux ont été blessés, dont trois très grièvement. D'autre part, lesdites autorités ont isolé et torturé 11 prisonniers tenus pour meneurs de la grève. Il convient de souligner que, dans la prison de Fara'a, plus de 300 détenus sont âgés de moins de 16 ans.

Le 23 octobre, le feu s'est déclaré dans la prison d'Ashkelon, et six prisonniers ont été sérieusement blessés. Les causes de cet incendie demeurent inconnues et les autorités israéliennes ont interdit toute enquête en la matière.

Quelques jours plus tard, les autorités israéliennes ont fait une descente dans les cellules des détenus administratifs de la prison de Janeed en ayant recours aux mêmes moyens que dans la prison de Fara'a. Dans le même temps, certains des prisonniers ont été transférés de la prison de Janeed à celle de Nafha et les visites de leurs familles ont été interdites.

Compte tenu de ces graves violations des droits de l'homme les plus élémentaires des prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, nous vous demandons de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que ces informations soient présentées à la Commission des droits de l'homme à sa prochaine session.

Le Représentant et Observateur permanent
de l'Organisation de libération de
la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies et d'autres organisations
internationales à Genève

(signé) Nabil RAMLAWI